

# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

## THURET

Ce document a été élaboré en collaboration par les membres du Groupe d'Appui Départemental restreint du Puy-de-Dôme en novembre 2021 et financé par la CAF 63.



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Puy-de-Dôme

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme



ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS  
DE FRANCE



PEdT à retourner dûment complété à la DSDEN 63, au SDJES 63 et à la CAF 63 pour le 3 mai 2024 au plus tard

# LES SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEdT

## QUEL QUE SOIT L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

(4 jours ou 4,5 jours)

### ❶ Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et des jeunes

Certains projets permettent de vivre des activités en complémentarité entre l'École et les accueils de loisirs. Ils donnent du sens aux apprentissages et facilitent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant qui est au cœur du projet. La mise en place d'un PEdT permet d'intégrer les rythmes de vies des enfants et des jeunes.

### ❷ Il favorise la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune

Parties prenantes du PEdT : Élu·e·s et technicien·ne·s, Enseignant·e·s, Parents, Équipe d'animation, les agent·e·s municipaux, Associations, Structures sportives et culturelles, Institutions...

### ❸ Il permet de mobiliser et valoriser les ressources du territoire

Les structures du territoire (tiers-lieux, médiathèques, espaces naturels...) peuvent trouver place dans le PEdT.

### ❹ Il favorise le développement des loisirs pour toutes et tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »

Le PEdT fait vivre des activités éducatives collectives qui encouragent la coopération et le partage.

### ❺ Il permet de valoriser et d'enrichir l'offre éducative

Le PEdT est un outil conçu avec les acteurs·trice·s, sensibles aux besoins des enfants. Il est évalué et réajusté régulièrement. Cette démarche concertée est diffusée aux familles.

### ❻ Il permet de dynamiser la vie citoyenne, culturelle et sportive du territoire

Le PEdT vivifie la vie associative du territoire. Il favorise l'ouverture des associations au monde éducatif.

- **Cette trame reprend tous les éléments nécessaires pour une présentation complète du PEdT.**
- **Les réponses ne sont pas soumises à une limitation du nombre de caractères.**
- **En complément de cette trame, vous devez transmettre le document « Complément Pedit ACM »**
- **En cas de renouvellement, l'évaluation du précédent projet, ainsi que la date du comité de pilotage où elle a été présentée, devra être jointe au PEdT.**

## CARTE D'IDENTITÉ

---

➤ Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **MAIRIE DE THURET**

Adresse : **1 place de l'église – 63260 THURET**

➤ Dates de début et de fin du PEdT souhaitées (3 ans maximum) : **du 01/09/2024 au 31/08/2027**

➤ **Référent élu du projet :**

- NOM/ Prénom : LYAN Pierre
- Fonction : Maire
- Téléphone : 06 81 32 38 97
- Adresse électronique : [lyan.pierre@orange.fr](mailto:lyan.pierre@orange.fr)

➤ **Référent technique du projet :**

- NOM/ Prénom : LYAN Pierre (en l'absence de la directrice pour longue maladie et après une offre d'emploi infructueuse)
- Fonction : directeur
- Téléphone : 06 81 32 38 97
- Adresse électronique : [alshdethuret@orange.fr](mailto:alshdethuret@orange.fr)

## DIAGNOSTIC

---

Si votre territoire était précédemment couvert par un PEDT, le diagnostic devra être mis à jour !

## LE PUBLIC

- Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans :  
(public/privé) 115
- Nombre d'enfants fréquentant les EAJE sur le territoire :  
(public/privé)
- Nombre d'enfants fréquentant les garderies : aucune garderie
- Nombre d'enfants fréquentant les accueils de Loisirs : en périscolaire (périscolaire du matin et soir + pause méridienne +TAP + mercredi après-midi) : 113
- Besoins répertoriés en fonction des publics : la mairie de Thuret est organisatrice d'un accueil de loisirs périscolaire dans ses locaux ALSH (locaux propres ALSH et locaux partagés avec l'école dans une cohérence de lieu) ; la communauté de communes est organisatrice d'ALSH extrascolaire sur plusieurs lieux dont ceux de la commune de Thuret avec des agents partagés. Il y aurait besoin d'une action concernant les préados qui ne se sentent pas concernés par les activités ados proposées par la CCPL. Notre offre d'activités doit aussi prendre en compte les CM2, futurs collégiens, qui aspirent déjà en fin d'année d'être les grands qui passent au collège.

## L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	O	Mairie de THURET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	O	Mairie de THURET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vacances scolaires	O	CC Plaine Limagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ados (à partir du collège)		CC Plaine Limagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Garderie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste		Bibliothèque de Thuret (équipe de bénévoles et d'élus municipaux) Football club St Clément-Thuret Loisirs Evasion Association des Parents d'Elèves Chasse		

		Pêche Associations partenaires extérieures		
--	--	--	--	--

➤ **Comment les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil ?**

Le principe de passation de responsabilité et l'analyse des risques et des solutions génériques et circonstanciées à adopter est travaillé conjointement chaque début d'année scolaire avec tous les personnels concernés (agents ALSH et directrice, agents ATSEM, agents d'entretien et de restauration, enseignants et directrice, parents).

Temps de transition	Avec Qui ?	Comment ?	Pourquoi ?
Périscolaire	Famille / équipe d'animation	<p>Accueil échelonné</p> <p>Communication avec les familles concernant leurs enfants et la vie de l'accueil.</p> <p>Equipe d'animation stable depuis plusieurs années, malgré 3 changements de direction en 3 ans et depuis le 9 janvier 2024 l'absence de notre directrice pour longue maladie, non remplacée (offre de poste infructueux)</p> <p>Réservations régulières des familles sur le portail familles d'Abélium</p> <p>Réseau de communication téléphonique, par mail, par le portail Familles, et aussi par PanneauPocket sur smartphone</p>	<p>Créer du lien avec les familles.</p> <p>Coopérer afin de tendre vers un environnement de co-éducation, et pas seulement lors de soucis particuliers.</p> <p>Ancrer le professionnalisme des animateurs dans le quotidien (importance de la relation animateurs – parents) par les échanges sur les actions proposées, le rôle des enfants...</p> <p>Avoir un effectif en concordance avec le taux d'encadrement réglementaire demandé par le SDJES.</p>
Bus	Famille / équipe d'animation / chauffeur de bus	<p>Les familles réservent via le portail familles, une liste papier est donnée aux animatrices référentes de ce temps pour un premier pointage de présence.</p> <p>Communication avec les chauffeurs du matin et du soir.</p> <p>Réseau de communication téléphonique, par mail, par le portail Familles, et aussi par PanneauPocket sur smartphones</p>	<p>Afin de pouvoir organiser le transport vers le hameau de Chassenet et la commune voisine de Sardon dont tous les enfants fréquentent l'école publique de Thuret et utilisent les services périscolaires. Concerne l'arrivée à l'école pour 8h20 et le départ des enfants depuis l'école à 16h35.</p>

			Régulation en directe chauffeur-maire en cas de souci (stationnement notamment, retard)
Pause méridienne	Famille / équipe d'animation	Réservations régulières des familles sur le portail familles  Réseau de communication téléphonique, par mail, par le portail Familles, et aussi par PanneauPocket sur smartphone	Avoir un effectif en concordance avec le taux d'encadrement réglementaire demandé par le SDJES.
TAP	Famille / équipe d'animation	Réservations régulières des familles sur le portail familles  Réseau de communication téléphonique, par mail, par le portail Familles, et aussi par PanneauPocket sur smartphone	Créer du lien avec les familles. Coopérer afin de tendre vers un environnement de co-éducation, et pas seulement lors de soucis particuliers. Ancrer le professionnalisme des animateurs dans le quotidien (importance de la relation animateurs – parents) par les échanges sur les actions proposées, le rôle des enfants...  Avoir un effectif en concordance avec le taux d'encadrement réglementaire demandé par le SDJES.
Mercredis am	Famille / équipe d'animation	Réservations régulières des familles sur le portail familles  Réseau de communication téléphonique, par mail, par le portail Familles, et aussi par PanneauPocket sur smartphones	Créer du lien avec les familles. Coopérer afin de tendre vers un environnement de co-éducation, et pas seulement lors de soucis particuliers. Ancrer le professionnalisme des animateurs dans le quotidien (importance de la relation animateurs – parents) par les échanges sur les actions proposées, le rôle des enfants...

			Avoir un effectif en concordance avec le taux d'encadrement réglementaire demandé par le SDJES.
Ecole	Equipe d'animation / Equipe enseignante	Temps d'échanges formels et informels	Coopérer afin de tendre vers un environnement de co-éducation. Echange d'informations ponctuelles concernant les enfants et les familles. Travail collégial sur les règles de vie dans les espaces partagés, sur les constantes du vivre ensemble. Mise en place de stratégies communes après analyses de situations problématiques, de dysfonctionnements... Choix, achats et gestion de matériels communs. Elaboration et gestion de projets communs.

**LE TERRITOIRE**

➤ **Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT** : objectivement, la période COVID a réduit de manière très importante l'activité associative de la commune qui était déjà en recherche critique de bénévoles... Les associations toujours actives se sont recentrées sur leurs propres objectifs et peinent à se mobiliser sur des actions partagées. Cela évolue, lentement, notamment sur des projets concernant les enfants. L'association de Parents d'Elèves étant sur ce sujet la plus active. L'école publique Marcel Balny a retrouvé une équipe enseignante et une direction volontaire pour des projets partagés et réfléchis ensemble.

- **Les associations partenaires** : Bibliothèque de Thuret (équipe de bénévoles et d'élus municipaux), Football club St Clément-Thuret, Loisirs Evasion, Association des Parents d'Elèves, Chasse, Pêche, Associations partenaires extérieures.
- **Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT** : actuellement, nous n'avons plus de contraintes externes impactantes. L'équipe enseignante a retrouvé une base stable, l'équipe d'animation, construite pas à pas depuis des années, est stable et très professionnelle. Un enjeu demeure qui pourrait être pris en compte dans la CTG : la recherche entre l'ALSH communal et l'ALSH intercommunal de convergences éducatives, de projets, de mutualisation, aussi bien de personnels (c'est déjà bien le cas), que de matériels. La communauté de communes Plaine Limagne a la compétence ALSH des mercredis, sauf pour Thuret qui reste sous compétence municipale, ayant la seule école du territoire avec ALSH fonctionnant en 4,5 jours. Cette singularité ne facilite pas la convergence de projets entre les ALSH du territoire pour les activités du mercredi. Nous avons un effort à faire sur ce sujet, me semble-t-il.
- **Autres dispositifs existants sur le territoire en lien avec le PEdT** (CTG, CLAS, Contrat de ville, PEAC...) : une Convention Territoriale Globale (CTG) regroupe tous les dispositifs et moyens de l'intercommunalité, mais reste un dispositif peu vivant.

## L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

- Présenter la semaine type avec les différents temps de l'enfant sous forme d'un tableau par type d'organisation.

	7h30	8h20	11h30		13h20	15h30	16h30	18h30	
Lundi	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire	APC	Pause méridienne dont restauration	Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire du soir		
Mardi					Temps scolaire (dont natation)				
Mercredi			Accueil de loisirs du mercredi après-midi						
Jeudi			APC		Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire du soir		
Vendredi									
									
	Car scolaire				Car scolaire				
Volume quotidien maximum : 11 heures									
Semaine scolaire : 25 heures dont 2 x 30 min d'APC									
Semaine scolaire et périscolaire maximum : 55 heures									

Précision sur 8h20 et 13h20 : les enseignants sont responsables des élèves qui arrivent 10 minutes avant le début des cours, soit à partir de 8h20 et de 13h20.  
 Les animateurs accueillent des élèves de 7h30 à 8h20. Ils ont sous leur responsabilité les élèves qui leur sont confiés jusqu'à 8h30 et 13h30, heures de passation de responsabilité aux enseignants.

# Le personnel de l'ALSH

Confer l'annexe « Organigramme ALSH THURET », plus lisible

[Tapez ici]



## OBJECTIFS DU PEDT EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

---

➤ Rappelez les objectifs du projet éducatif du territoire :

### Orientations

L'Accueil de Loisirs est un **lieu de loisirs à visée éducative et formatrice, adaptés à chaque âge**

- Qui concerne **les temps périscolaires avant l'école**, pendant **la pause méridienne** dont la restauration scolaire, **les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, **après l'école** et **les mercredis après le temps scolaire**.
- Qui respecte les **rythmes de vie et les besoins physiologiques, psychologiques et sociaux** de l'enfant,
- Où chaque enfant poursuit activement **son apprentissage de la vie collective**,
- Où les animateurs mettent en œuvre **les moyens de l'apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté** dans le respect de l'idéal démocratique de notre société et le refus de toute violence,
- Où la découverte de **l'environnement**, local ou plus lointain, contribue à créer les conditions de son respect,
- Où **l'expression artistique et culturelle** s'exerce pleinement,
- Où **les pratiques d'activités scientifiques et techniques** développent sa curiosité, son sens de l'observation, sa réflexion, sa capacité à faire des hypothèses et de les mettre en œuvre, sa capacité d'analyse, son sens critique, la précision de ses gestes.
- Où **les activités sportives diversifiées et de pleine nature** dans des pratiques variées rythment les journées.

### ➤ Priorités, principes d'organisation

- **Un encadrement sécurisé et qualifié**, respectant les taux d'encadrement en vigueur, garantit le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, le bien-être et la sécurité de chacun.
- L'accueil de loisirs est **attentif aux politiques en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire** comme aux **politiques éducatives territoriales**.
- L'Accueil de Loisirs prend en compte les **offres associatives** qui entrent dans les orientations fixées.
- Il **contribue à la vie du village**, par sa présence et ses actions.
- L'équipe encadrante cherche à **mettre en place des projets collaboratifs** avec d'autres accueils de loisirs proches.

- Elle **publie régulièrement un projet pédagogique** à destination de chaque famille.
- Elle **rédige un règlement intérieur** en privilégiant son élaboration avec les enfants.
- Elle contribue à la **formation** des futurs animateurs et diversifie les actions de formation en direction de ses animateurs.
- **Des temps de concertation, de préparation, de bilan sont prévus** dans l'emploi du temps de l'équipe encadrante.
- **La formation est un levier essentiel** à la qualité du service rendu aux enfants. Elle est activée autant que de besoin, dans le respect du service. L'accueil de stagiaires fait partie de cette formation.

➤ **Présenter votre démarche pour aboutir à la définition des objectifs de votre PEDT**

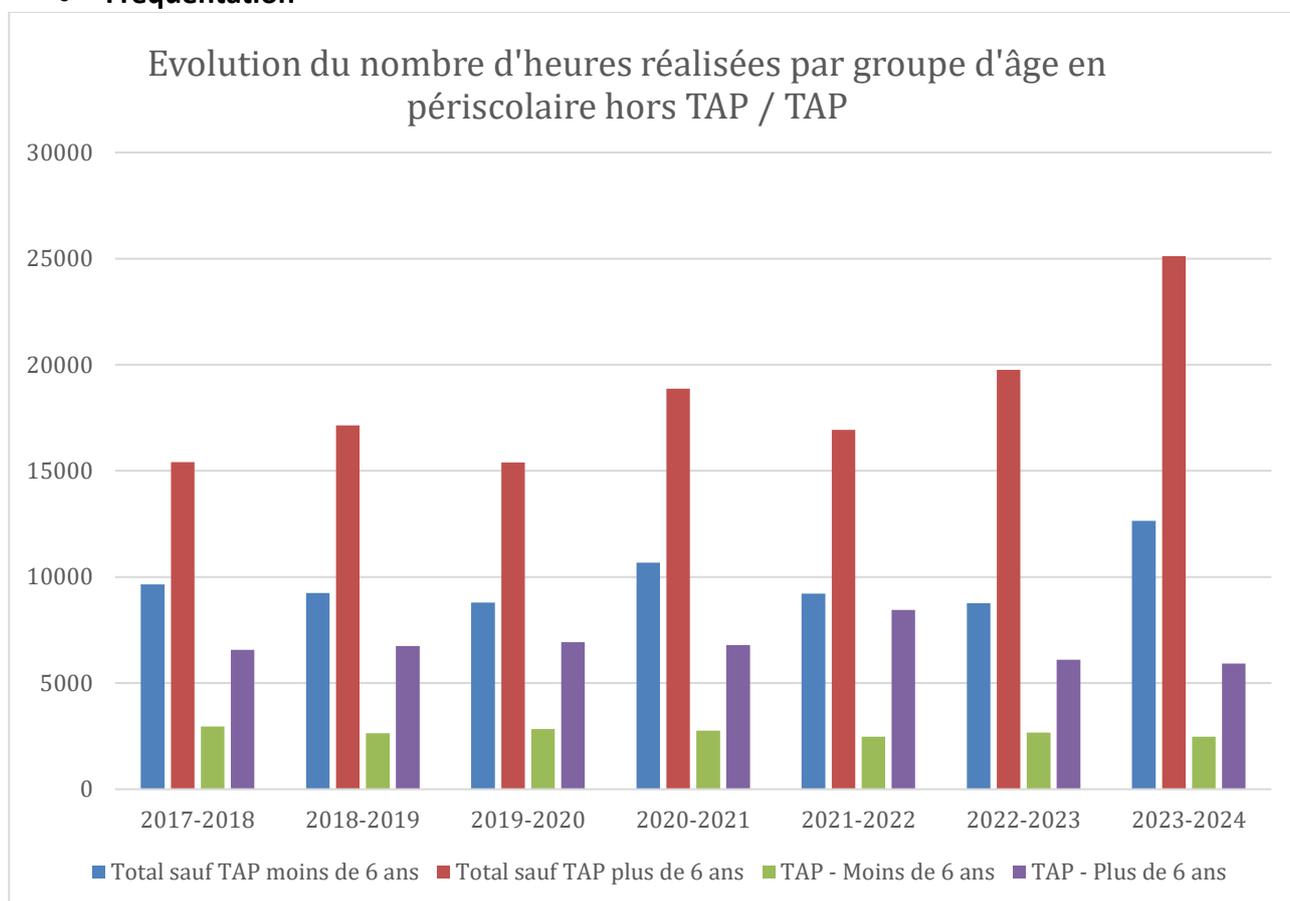
- Les orientations du PEDT sont celles du projet éducatif de la structure et prennent en compte l'évolution des conditions locales, des enfants, des partenaires, de l'équipe d'animation et de l'équipe enseignante, des formations réalisées, du travail réalisé au quotidien et aussi des propositions des enfants issues de temps créatifs de réflexion...
- Les parents, interlocuteurs privilégiés du quotidien, sont la caisse de résonance de tout ce qui se fait en périscolaire. De manière informelle, et de manière plus structurée, par affiche, demande d'avis, demande de propositions, rencontres...
- En conseil d'école, les orientations éducatives de l'accueil de loisirs, les objectifs des différents projets sont présentées à tous, dont les représentants élus des parents d'élèves, mais aussi les représentants présents de l'inspection, la représentante des DDEN, toute l'équipe enseignante. Les convergences sont discutées, certaines sont proposées.
- L'école est en cours de rédaction de son projet d'école, tout comme l'ALSH rédige son PEDT et son PM. Même si les rencontres entre équipe enseignante et équipe d'animation ne sont pas prévues institutionnellement, plusieurs rencontres entre directrice et certains animateurs ou/et moi, remplaçant la directrice de l'ALSH, permettent de rechercher des convergences, par exemple sur les compétences dites transversales, les savoir vivre ensemble, mais aussi la lutte contre le zapping, l'importance des écrans, la place et le rôle des enfants dans la gestion de projet, la construction de projets partagés (par exemple la fête de l'école)...
- Le COPIL de l'Accueil de Loisirs du 14 novembre dernier était centré sur la définition des objectifs du PEDT 2024-2027 et a permis de mieux définir de manière partagée les objectifs éducatifs à l'œuvre dans chacun des temps de garde indispensable à la plupart des familles de notre commune devenue dortoir... En l'absence de notre directrice, son non-remplacement, mon absence pour cause de santé puis d'accident, sur plusieurs semaines, plusieurs fois depuis janvier 2024 n'ont pas permis de programmer un 2<sup>ème</sup> COPIL de construction de notre PEDT et PM.
- De nombreux échanges entre familles, animatrices et maire ont permis de préciser certains enjeux comme la meilleure prise en compte du temps de l'enfant et de son

rythme (de 7h30 à plus de 18h) pour de nombreux petits. Pratiquement toutes les PS fréquentent l'accueil de loisirs de manière assidue et sur quasi la totalité de la plage d'accueil. Cela fera l'objet de modifications structurelles notamment avant et après le repas de midi. Cette évolution traduit bien l'état de village-dortoir de notre commune.

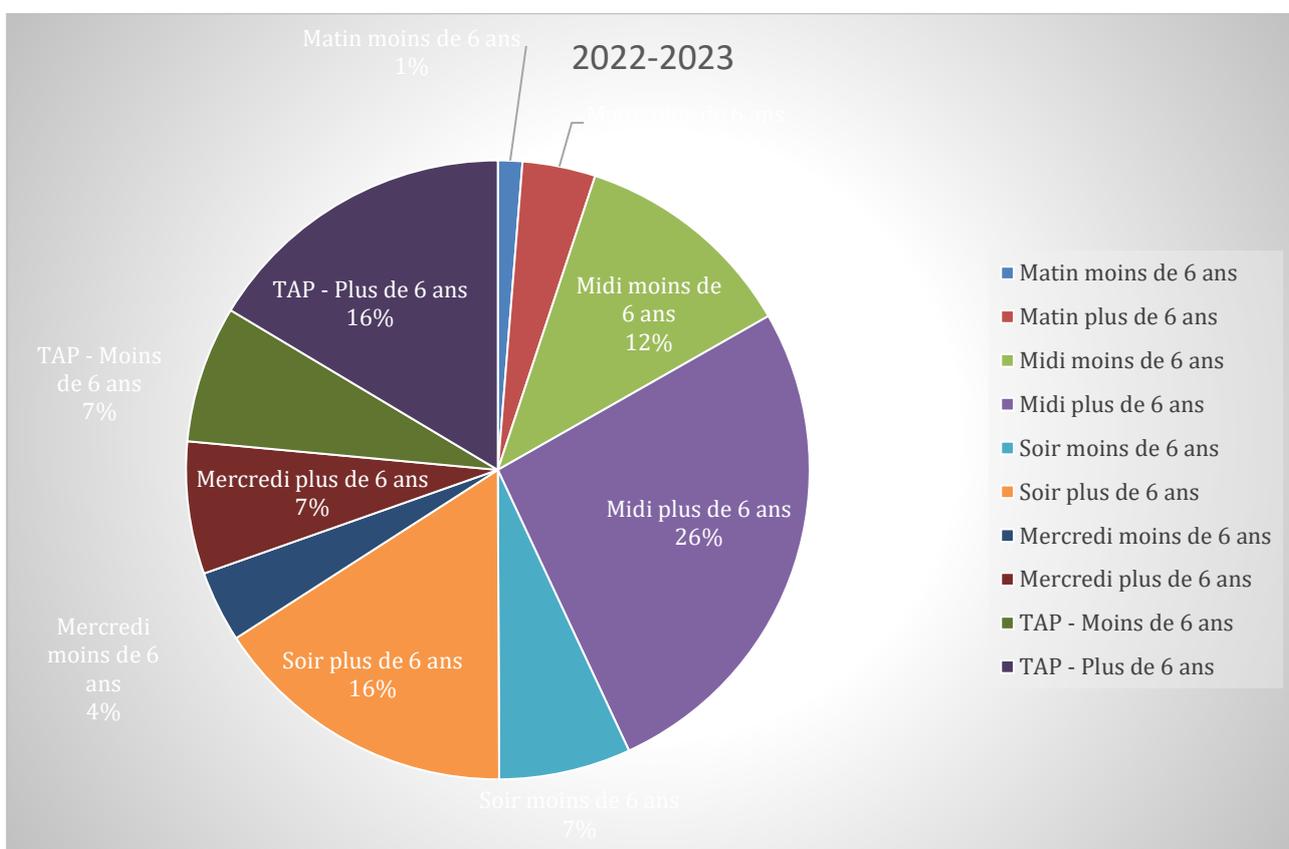
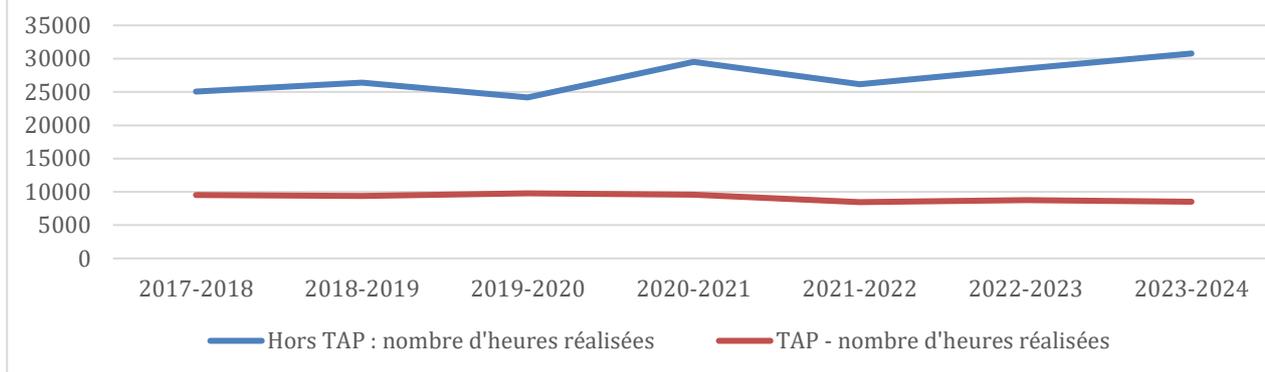
➤ **Présentez ici les objectifs de votre PEDT (en vous basant sur votre diagnostic et votre évaluation)**

## Diagnostic

- **Ecole en semaine traditionnelle de 4,5 jours** avec un mardi après-midi consacré de la rentrée aux vacances d'hiver aux apprentissages de la natation à la piscine de Gannat (03)
- **Changement de version des logiciels Abélium** en avril 2023. Les chiffres sont sur deux logiciels
- **Fréquentation**



## Evolution du nombre d'heures réalisées en périscolaire hors TAP et en TAP



### ○ **Fréquentation des temps d'accueil**

- Une évolution notable est l'augmentation de la fréquentation des plus petits sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du soir. La demande des parents de jeunes enfants a nettement augmenté. L'équipe d'animation a pris en compte cette montée en charge et a adapté ses temps d'accueil, notamment le matin et le soir, pour ces enfants-là. Il nous faut maintenant mieux prendre en compte leur présence en nombre dès le début de l'année scolaire dans le temps de midi. C'est l'objet du projet d'accueil spécifique qui est en cours de test et sera instauré pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

### ○ **Fréquentation du mercredi après-midi**

- En augmentation régulière mais sans notable modification. Plusieurs enfants qui pourraient ne pas venir font le choix d'être en accueil de loisirs le

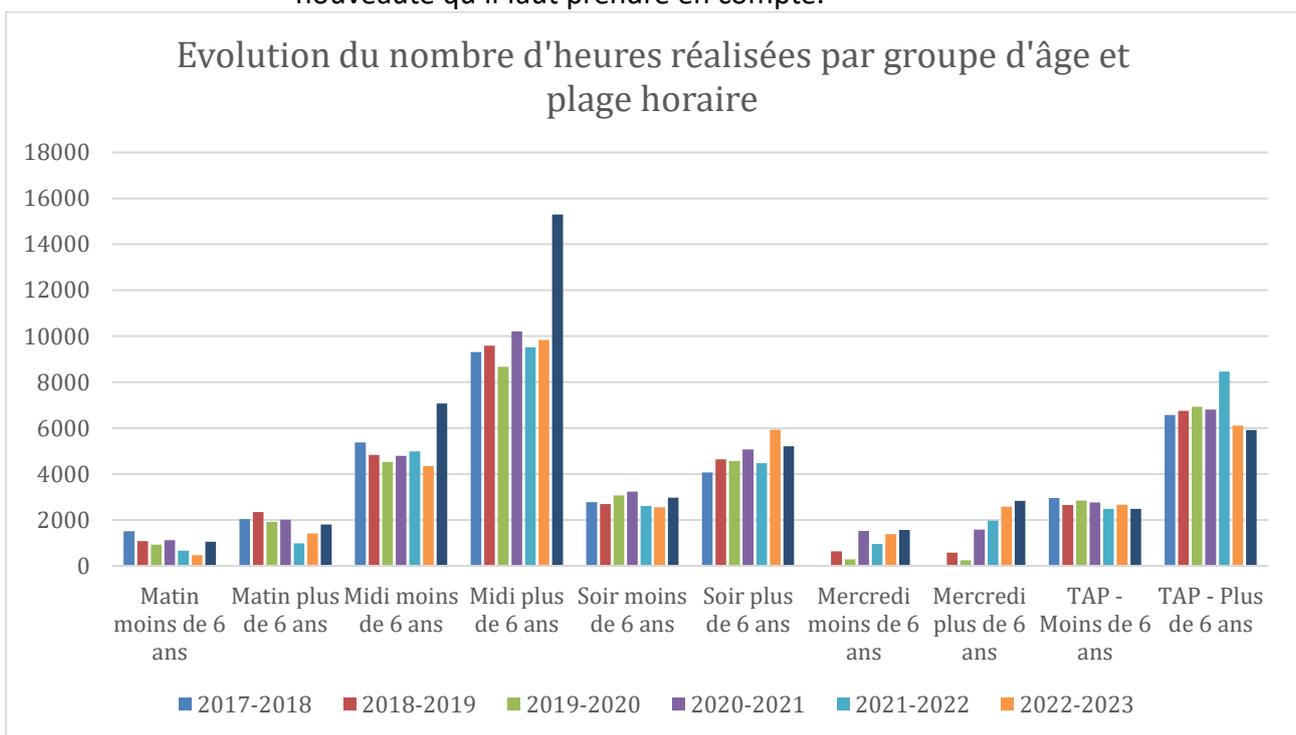
mercredi après-midi à cause des activités (grâce à ?), mais aussi des copains. Ce fait valide l'importance de la qualité des projets pédagogiques du mercredi qui se développent plus sur la durée et permettent d'aboutir sur des « choses » qui se voient et sont reconnues (exemple des différents espaces de jardinage, simples, aromatiques, légumes, fleurs... ou des hôtels à insectes, des espaces « naturels » d'observation...).

○ **Fréquentation du temps méridien**

- La restauration scolaire est toujours au-dessus de 85 enfants, souvent 100 et plus. Ce qui traduit bien les besoins des familles. Le mercredi restant à part.
- Les propositions d'ateliers et d'activités, y compris des temps plus personnels, fonctionnent bien.
- L'entrée rapide en salle de restauration des six ans et moins fonctionne bien.
- Les grands, qui entraînent lorsque les petits sortaient de la salle, ont globalement souhaité rentrer plus tôt. Cette évolution a été mise en place dès cet automne 2023 et fonctionne bien. Leur temps après le repas est plus long et permet des ateliers plus denses.

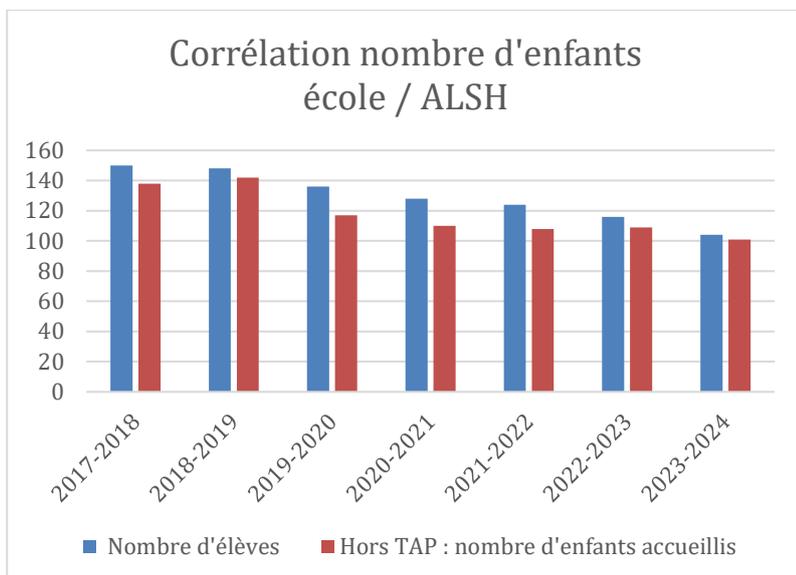
○ **Evolution de la fréquentation par tranche d'âge**

- Toutes les tranches d'âge fréquentent tous les temps d'accueil.
- La tranche d'âge des plus petits, dès le début de l'année scolaire est très importante. Presque tous les enfants de PS sont concernés. C'est une nouveauté qu'il faut prendre en compte.



● **Evolution de la fréquentation sur 3 ans**

- On constate que le nombre d'élèves ne fréquentant jamais l'accueil de loisirs tend vers zéro.

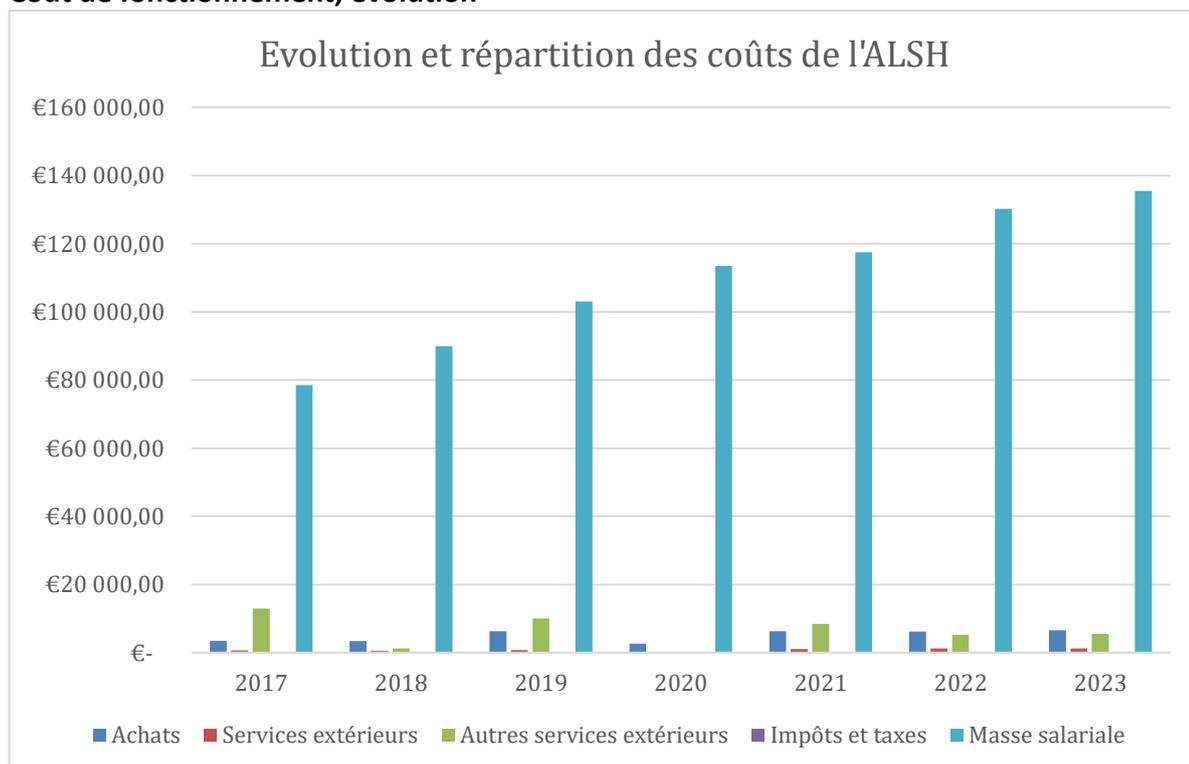


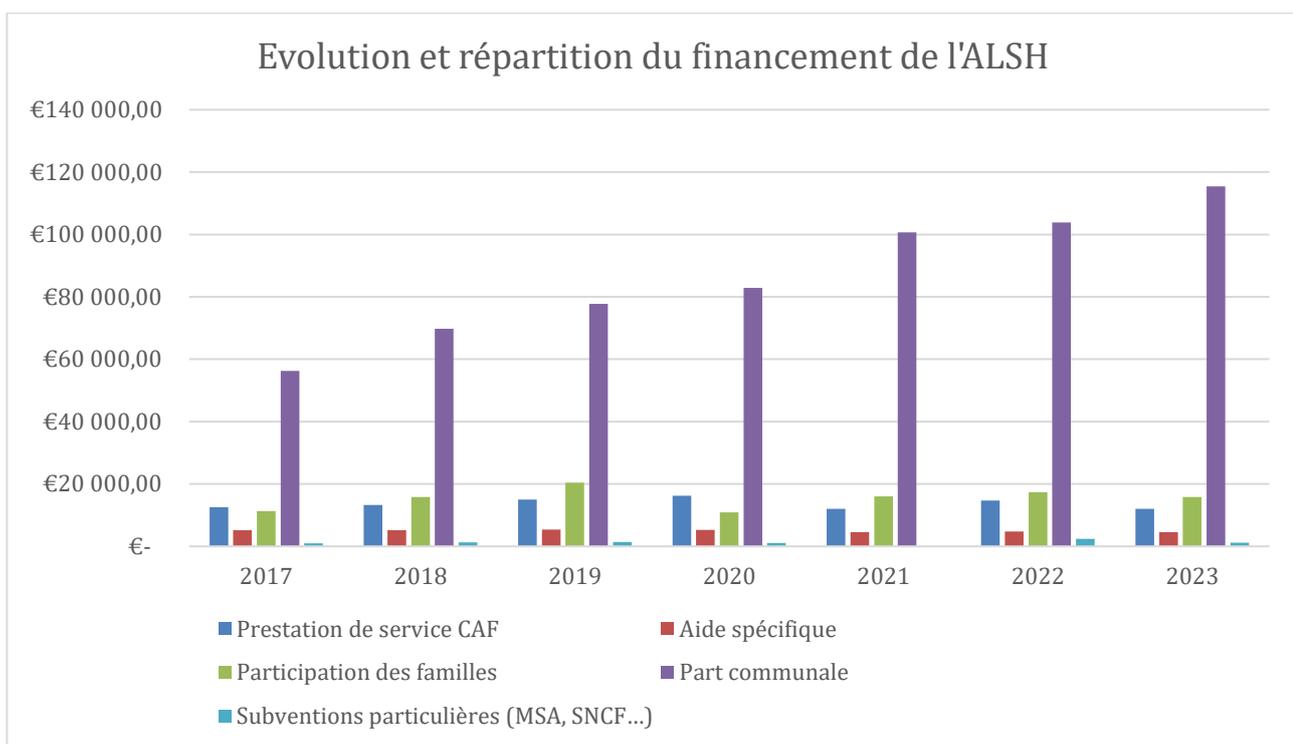
- **Problématique de la fin d'année scolaire pour les CM2, futurs collégiens**

- Depuis la fin de la période Covid, quelques enfants de CM2 choisissent pour la dernière période de l'année, de ne plus fréquenter les TAP et sortent donc de l'école les lundis, jeudis et vendredis à 15h30. Les animatrices les voient souvent autour de l'école, en vélo, observant leurs camarades. L'équipe s'interroge actuellement sur les raisons du choix de ces deux ou trois enfants, validés par leurs parents et de leurs activités libres. Faut-il mieux prendre en compte sur cette dernière période leurs besoins de « grands » ? Que faut-il modifier dans les TAP à ce moment-là ? Les plus grands peuvent-ils suffisamment peser sur les choix d'activités, les projets ? La réflexion en cours devra aboutir par mettre en place ce qui semble souhaitable dès l'année 2024-2025.

- **Finances**

- **Coût de fonctionnement, évolution**





- **Introduction de quotients familiaux qui passent de 2 à 6 pour le coût de la pause méridienne**
  - Depuis la rentrée de septembre 2023, le conseil municipal, prenant en compte la forte augmentation de la prestation repas (de 3,80 à 4,19) et la demande récurrente et insistante de certains délégués de parents de diminuer le coût du périscolaire, a décidé d'introduire 5 nouveaux paliers de QF. Seules les familles ayant un QF > 1500 paient le « plein tarif » de la prestation repas. La participation de la commune sur ce coût brute va augmenter d'environ 5000 €. La CAF prenant l'intégralité de la durée de la pause méridienne va certainement atténuer cette augmentation de la part communale.
  
- **Participation des parents**
  - Les parents sont rencontrés régulièrement, pour certains chaque jour, avec un retour sur les points saillants de la journée, la prise en compte des demandes des parents, la santé...
  - Une attention particulière des animatrices est prise pour assurer la confidentialité des entretiens qui n'ont pas à se dérouler devant d'autres enfants ou d'autres adultes. Cela nécessite parfois le remplacement de l'animatrice assurant les départs des enfants pour que l'une d'elle puisse aller faire un point avec une famille.
  - Les parents participent très volontiers aux expositions, ateliers environnementaux... présentés par l'ALSH.
  - Ils apprécient les activités proposées à leurs enfants et le disent facilement et régulièrement aux animatrices.
  - Ceci dit, l'ALSH est en premier un mode de garde, que les parents reconnaissent comme de qualité et le disent, par exemple au conseil d'école

du 4 mars dernier quand un délégué demande à transformer l'ALSH en garderie qui coûterait moins chère. Sa demande a été fermement refusée par tous les autres délégués de parents qui tiennent à la qualité des activités qui sont proposées à leurs enfants, à la place qu'ils ont dans la gestion des projets... Et aussi au professionnalisme des animateurs et animatrices.

- **Participations institutionnelles**

- Il reste compliqué d'institutionnaliser des rencontres enseignants – animatrices pourtant essentielles à la gestion de projets partagés ou tout simplement à la gestion collégiale d'espaces communs, de matériels communs... Si des temps de réunion sont prévues dans l'emploi du temps de l'équipe d'animation, ce n'est pas le cas pour les enseignants.

- **L'équipe Pôle Enfance, d'animation, de restauration et d'entretien**

- **L'équipe composée de ... est stable depuis des années. Plusieurs animatrices sont issues d'emplois aidés et ont été titularisées.**
- Toutes ont un diplôme d'animation, au minimum le BAFA. L'une d'entre elles a aussi le BAFD qui lui est nécessaire pour diriger un site secondaire de la communauté de communes.
- Plusieurs ont aussi un emploi d'animatrices à la communauté de communes ce qui leur permet d'aller vers un temps plein annualisé. L'une d'entre elle est employée par la communauté de communes et n'intervient à Thuret que pour les TAP.
- Réunions de travail de l'équipe d'animation et thématiques
  - Une fois par trimestre l'équipe élargie (animateurs et animatrices, ATSEM, équipe de restauration et équipe d'entretien) se réunit pour travailler les fonctionnements, les projets, les évolutions, prendre en compte des demandes particulières (par exemple la gestion des enfants aillant un PAI)... Une seule personne ne fait que de l'entretien et de la restauration, sans animation. Ce poste pourra évoluer à la demande de l'agent qui désire faire un peu d'animation. Une formation BAFA sera nécessaire et devra être programmée.
  - Tous les mardis après-midi, l'équipe d'animation se réunit sur des thématiques régulières : les temps d'accueil périscolaires du matin et du soir, les TAP, le temps de restauration, les temps autour de la restauration, les préparations d'activités...
  - Les animatrices des mercredis se réunissent aussi régulièrement pour gérer ce temps, le préparer, organiser les activités, gérer les projets, réunir le matériel...
  - Tous ces temps sont inscrits sur leurs fiches de poste et leur emploi du temps.

- **Partenariats**

- Deux partenaires importants
  - la bibliothèque municipale et ses animatrices bénévoles, sa lectrice Lire et Faire Lire
  - la ludothèque de Vichy
- et une étroite collaboration avec le pôle technique de la commune comme le pôle administratif

- **Intervenants extérieurs**

- Une seule intervenante extérieure, BE sports, pour apporter une approche sportive différente, ouverte sur des sports peu connus, anciens ou très modernes, coopératifs...
- Pour cela, nous travaillons avec GE Sports en partenariat avec le CLIC Réseau Seniors qui organise avec la même professionnelle des ateliers de gym seniors en mairie, pour partager les frais de déplacements. L'animatrice sportive prend en charge un groupe TAP sur des activités sportives peu communes en apportant son propre matériel. Sa présence régulière et appréciée permet à l'animatrice périscolaire présente d'instaurer un autre rôle et une autre relation avec les enfants. Parfois l'animatrice périscolaire lui confie son groupe et va renforcer un atelier de regroupement d'autres groupes, notamment sur des jeux sportifs extérieurs ou des activités nécessitant plus d'adultes.
- **Organisation**
  - Permanence des groupes issus des contraintes Covid (scolarisation de fait de l'organisation des groupes d'activités et de restauration au détriment d'une circulation plus libre des enfants). Cette permanence traverse le groupe classe, la restauration et les TAP. Nous devons réinterroger ce fonctionnement qui de fait crée des groupes constants de la PS au CM2. Un conflit fort entre enfants a révélé cette problématique et engagé l'équipe dans une réflexion sur cette organisation qui bouge actuellement et fera l'objet d'une autre manière de s'organiser à compter de septembre 2024.
  - La place des APC est problématique et difficile à prendre en compte par l'équipe d'animation. Les enfants les plus en difficultés sont en classe de 11h30 à 12h alors que leurs copains jouent...
- **Locaux**
  - La salle de restauration reste bruyante, malgré la mise en place de claustras acoustiques.
  - Les locaux historiques de l'ALSH n'ont pas de renouvellement d'air et nécessitent d'être aérés régulièrement.
  - La MFR avec qui la mairie a une convention d'utilisation des terrains et de l'espace arboré pour l'usage scolaire et périscolaire cherche à vendre rapidement pour s'implanter à Maringues. Ces terrains de jeux divers qui jouxtent école et ALSH sont indispensables au quotidien. La mairie cherche toutes les solutions pour poursuivre ce partenariat.

### **Des éléments de réussite éducative**

- **Prise en compte des enjeux d'égalité** (filles-garçons, revenus des familles, origine communale, tranches d'âge, handicap et dossiers MDPH, PAI)
  - L'équipe d'animation est attentive à ne pas genrer les activités, sollicite les filles quand il le faut, les garçons... Cela reste plus compliqué sur le temps de la pause méridienne ou un certain nombre de garçons, mais aussi quelques filles, ont besoin de se « défouler » en faisant du foot ou d'autres sports collectifs proposés par l'équipe.
  - Il n'y a pas de souci particulier, et heureusement, sur l'origine sociale, même si l'attention de l'équipe reste constante, sur l'origine communale (un gros quart des élèves de l'école habitent une commune voisine, essentiellement Sardon).

- L'an dernier aucun enfant en situation de handicap. Une demande d'AESH est en cours et pour le moment infructueuse depuis janvier 2024, pour le temps de restauration (elle l'est aussi pour le temps scolaire !).
- Les PAI sont maintenant mieux pris en compte. J'ai demandé une formation simple à la médecine scolaire pour déterminer sereinement le niveau d'intervention, pratiquer une injection...
- **Place des enfants** (dans la genèse des projets, dans la gestion des projets et leur évaluation ; droit à la parole, prise en compte des propositions, conseil d'enfants, débats...)
  - La période Covid a supprimé le choix des enfants par période de leurs ateliers TAP. Cette contrainte perdue et, depuis janvier 2024, est en cours de modification pour permettre aux enfants de proposer, de réfléchir aux ateliers ou aux projets et de choisir.
  - Pour tous les autres temps, la parole de l'enfant, sa place essentielle dans la conduite des projets est bien à l'œuvre. Certains animateurs – trices ont besoin de réflexion et donc de formation pour mieux gérer cette place de l'enfant : certains me demandent si finalement c'est possible de proposer eux-mêmes, sans concertation préalable avec les enfants, une activité. J'engage l'équipe à réfléchir à la place de l'enfant, quel que soit le départ de l'activité. Le but n'est pas que l'enfant, le groupe d'enfant décide de tout. Mais qu'il est sa place dans la conduite des projets, que son avis, son point de vue, son questionnement, ses propositions soient respectés et alimentent le creuset de vie du groupe.
- **Place des parents** (connaissance du public (CSP), COPIL, implication dans les projets, actions de mise en lumière et d'explicitation des activités périscolaires (ce n'est pas une garderie, la pédagogie est au cœur des enjeux éducatifs, les professionnels continuent de se former...)
  - Les parents se mobilisent facilement pour des actions particulières. Par exemple l'approche des professions exercées dans la commune.
  - Le COPIL de printemps, poursuivant la préparation du PEDT et du PM n'a pu être programmé. Depuis l'été 2023, ma santé est fluctuante et même si finalement bien des choses trouvent une solution, les différents séjours hospitaliers et convalescences depuis janvier ne m'ont pas permis raisonnablement d'organiser ce COPIL.
  - Les deux projets, qui ont été travaillés avec l'équipe Pôle Enfance sont soumis aux parents.
- **Enjeux environnementaux**
  - L'approche environnementale de Marie-Eve a permis nombre de projets de naître et se développer. Les différentes réalisations dans l'espace public et lors de manifestations avec la participation de l'ALSH périscolaire ont été notées comme très intéressantes et particulièrement pédagogiques par le jury départemental « Ma commune au naturel », ancien jury des Villes et Villages Fleuris. En juin 2024, la commune recevra le jury régional « Villes et villages fleuris » pour aller chercher sa première fleur. Toutes ces actions entrent dans la dynamique de la commune mise en place depuis 8 ans et qui concerne bien sûr le zéro phyto, les espaces publics, le fleurissement, la dynamique des habitants, la gestion de l'eau, le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie, le choix des plantes et des arbres et arbustes, la gestion différenciée des espaces, la place des insectes, des oiseaux...
  - La rénovation énergétique complète de l'école concerne l'ALSH, partenaire du projet de renaturation de la cour pour stopper son effet four et le rendre perméable

(l'espace entre l'ALSH et la salle de restauration est régulièrement inondé faute de capacité de transfert suffisante). Ce travail collaboratif ALSH, école, mairie, architecte, cabinet énergétique, CAUE vient de débiter pour un début de réalisation à l'automne 2024.

### **Des projets qui n'ont pas abouti**

- Le conseil d'enfants : Marie-Eve n'a pu le mettre en place. Je n'ai pas repris cette tâche faute de temps. Mais ce projet, validé par le conseil municipal, qui concerne aussi l'école partie prenante, sera lancé l'année scolaire prochaine.

### **Des retours qui alimentent la réflexion**

- De parents
  - Tous les retours sont très positifs. Seule une famille réclame une baisse des coûts voire la gratuité, en passant en garderie.
- Des enfants (fatigue, choix des activités, temps libre)
  - Régulièrement (une fois par période plus au besoin), des temps de réflexion et de débat sont organisés par les animatrices sur différents thèmes (ex. : l'organisation du temps du repas qui a abouti à une modification, la constance des groupes qui a débouché sur plusieurs essais d'évolution qui seront analysés et détermineront une nouvelle organisation pour la rentrée de septembre 2024, sur temps libre, temps organisé lors des ateliers de la pause méridienne, sur la gestion des conflits (il y en a peu, mais l'un d'entre eux fut problématique début 2014). L'école travaille sur des instances de médiation, le respect...
- Des élus de la commune et de l'intercommunalité
  - L'approche éducative et pédagogique de l'ALSH est reconnue et appréciée. L'équipe municipale accompagne très volontiers les projets et apprécie particulièrement ceux concernant l'environnement qui ancre l'accueil de loisirs et ses enfants dans la dynamique municipale et des agents pour une commune respectueuse et fière de son environnement (pour une commune au cœur de la plaine céréalière, c'est un magnifique enjeu !).
  - Très peu de convergences avec l'intercommunalité. Un groupement d'achat de prestation de restauration est en cours avec la commune de Randan, celle de Thuret et la communauté de communes Plaine Limagne.
- De partenaires
  - L'association de parents d'élèves, très présente pour l'école, l'est aussi pour l'accueil de loisirs (aide à l'organisation d'événements).
  - GE Sports répond bien à notre demande d'animation sportives adaptées aux âges des enfants avec un support de sports peu connus.

## **Diagnostic de territoire**

- ALSH extrascolaire dont les mercredis journée et ALSH communal dont les mercredis après-midi
- CTG intercommunale
- Evolution des modes de vie des parents, des déplacements, de leur besoin de garde : plus de besoins de garde, moins de possibilités de collaboration, tendance à la « consommation » de service qu'il faut essayer de bouger pour que la qualité soit aussi prise en compte, avec la praticité, le coût, la sécurité.

- Enjeu de travaux importants de rénovation énergétique dans l'espace scolaire. Les salles de l'ALSH auront de même besoin d'une évolution du mode de chauffage et d'une ventilation.
- Baisse des activités associatives qui rendent plus difficiles et plus rares les interactions.
- Implications des artisans, agriculteurs et de nombreux professionnels de la commune...

## Evaluation

- **Par rapport à la mise en œuvre du projet éducatif**
  - Cette année 2023 – 2024 tronquée par l'absence de Marie-Eve depuis le 9 janvier 2024 est nécessairement bousculée ; mais les principaux objectifs sont soit atteints soit en cours :
    - **Accès à la culture.** La bibliothèque communale est utilisée chaque semaine par des groupes de TAP pour différentes activités. Elle a conduit à fidéliser des enfants et donc leurs parents et/ou leurs grands-parents qui ont pris un abonnement (gratuit). L'emprunt régulier de jeux à la ludothèque vichysoise est aussi une source d'ouverture vers les jeux de société, de rôle...
    - **Accès à l'éducation à l'environnement.** Belles réussites reconnues et rendues visibles par les réalisations comme les jardins thématiques (simples, odorantes, succulentes, tisanes, douces...), les hôtels à insectes, l'espace poulailler, les dégustations de tisanes réalisées par les enfants, le compostage collectif issu des déchets de restauration et d'éléments des classes et des activités de l'ALSH, les expositions de photos d'animaux, d'oiseaux... Les partenariats sont nombreux (LPO, CEN, apiculteurs, élagueur, SBA...). Les enfants adorent ces activités, en parlent, entraînent leurs parents, montrent, expliquent. C'est une belle réussite de Marie-Eve et son équipe, reconnue par le jury départemental « Ma commune au naturel ».
    - **Activités physiques et ludiques.** La présence d'un BE Sports chaque lundi pendant les TAP dynamise l'activité sportive en général et la diversifie.
    - **Culture du jeu.** L'adhésion à la ludothèque de Vichy permet un renouvellement de jeux tout au long de l'année scolaire. Ces ateliers sont volontiers choisis par les enfants, y compris pendant la pause méridienne. Ces jeux sont à la fois apaisants et aussi sources de découvertes de modes de fonctionnements entre enfants. Ces jeux font grandir le respect de l'autre et la bienveillance nécessaire au vivre ensemble.
    - **Bien-être de l'enfant et du collectif d'enfants.** L'organisation des différents temps, de l'accueil du matin à celui du soir, prend en compte le rythme de l'enfant. Les activités proposées sont adaptées à ces temps qui comprennent aussi des temps libres. L'attention des animateurs est grande sur le respect de ces rythmes, notamment pour les plus petits. Le diagnostic réalisé montre actuellement qu'il faut modifier l'organisation du temps de repas et de la sieste des plus petits, notamment en début d'année, pour mieux coller à leurs besoins : départ à la sieste dès la fin du repas et retour en activités au lever libre qui peut dépasser le départ des activités TAP.
    - **Valorisation des compétences de l'équipe, formations.** Les temps réguliers de réunion permettent échanges de pratiques, montage de projets, mutualisation d'actions d'animation, évaluations, régulations, ajustements. Les demandes de formation sont toujours regardées avec intérêt et la plupart du temps acceptées.

- Liens avec l'école. Deuxième année de la directrice de l'école qui finit sa formation de directeur et s'installe dans son rôle de management de l'équipe enseignante. Cette nouvelle stabilité attendue après le passage éclair de deux directeurs permet la convergence de projets, le débat entre enseignants et animateurs, sur par exemple les règles de vie de différents espaces dans des temps différents, des règles de vie favorisant le bien vivre ensemble, le respect, la discussion... Les enseignants n'ont pas de temps institutionnel reconnu pour ce travail collaboratif. C'est une vraie demande car sans cela, les enseignantes ont le sentiment de faire du bénévolat... Un couac en début d'automne : la contestation par l'équipe enseignante du terme pédagogique associé aux activités de l'accueil de loisirs. Il m'a fallu arbitrer ce sujet devenu conflictuel entre les deux équipes, l'équipe enseignante considérant qu'elle était la seule à utiliser la pédagogie dans son temps d'enseignement. L'équipe d'animation a bien un travail pédagogique à effectuer, des projets pédagogiques à déposer...
- **Adéquation demandes des parents, offre de garde**
  - Comme chaque année un ou deux parents demandent que l'accueil de loisirs soit ouvert à partir de 7h et jusqu'à 19h. Après enquête, cela ne concerne qu'un ou deux enfants. Le conseil municipal a tranché, l'accueil de loisirs reste sur ses horaires habituels.
- **Travail collégial avec l'équipe enseignante**, au quotidien, sur des enjeux partagés, sur des projets
  - Confer au-dessus « liens avec l'école »
- **Relations avec les parents**
  - Simples, souvent quotidiennes, ces relations indispensables fonctionnent bien. Les parents ne demandent pas de réunions mais certains aimeraient bénéficier comme pour l'école d'une plateforme en ligne leur permettant de prendre connaissance en direct des activités de leurs enfants. Nous avons rappelé qu'une vitrine d'affichage dédiée à l'ALSH leur permettait de prendre connaissance des activités proposées, des projets...
- **Relation avec l'équipe municipale**
  - Aucun souci. Le bureau de la directrice est en mairie, accolée au pôle secrétariat.
- **Relations avec les services techniques, les services administratifs**
  - Aucun souci. Les interventions techniques sont rapides et fluides. L'intervention des techniciens dans les activités de l'accueil de loisirs toujours possibles, l'équipe technique est très attentive aux enfants, à leur intérêt pour l'environnement...
- **Evolution des tarifs**
  - Un délégué de parents a demandé une réduction des coûts de l'ALSH, considérant qu'ils étaient très élevés. La comparaison avec les communes ou communautés de communes voisines montrent que notre positionnement tarifaire est plutôt dans la moyenne, que la prise en compte des quotients familiaux permet de mieux ajuster les tarifs en fonction des revenus des familles.
  - La mise en place de QF pour la pause méridienne a supprimé ou fortement atténué la hausse importante du prestataire de repas.
- **Pilotage**
  - Un seul COPIL cette année. Ce qui est insuffisant !
- **Communication**

- Le portail famille permet une communication ciblée. Le site internet de la commune et l'application sur smartphone PanneauPocket permet une information rapide et plus générale, qui inscrit bien l'ALSH dans le territoire communal.

## Objectifs généraux du PEDT

- **Apprendre à bien vivre ensemble, en liaison étroite avec l'école**
- **Apprendre à agir ensemble, à faire ensemble, à montrer ensemble**
- **Apprendre à choisir en toute connaissance de cause et responsabilité**

Les grands axes et principes des projets pédagogiques et partenariaux

- Place de la parole de l'enfant
- Compétences et domaines d'expertise des animatrices
- Travail en équipe pluridisciplinaire (animatrices, ATSEM, cantinière, personnel technique)
- Responsabilité
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Créativité
- Prise en compte des divers grands enjeux liés à l'environnement conduisant à prendre part, à participer, à agir, à faire sa part

Deux éléments sont particulièrement importants durant les 3 ans à venir

- La création d'un conseil d'enfants et son action
- La mise en place d'un parcours culturel de l'enfant, comprenant toutes les cultures dont la culture scientifique, peut-être partagé avec l'école, sur toute la durée de sa scolarité, permettant de visualiser les événements, rencontres, actions, spectacles, découverte, expériences, productions, comme spectateur et comme acteur... et constituant son patrimoine culturel en devenir, sa base culturelle.

## STRUCTURE DE PILOTAGE :

---

### Composition de la structure de pilotage :

*\* voir annexe 2*

Un COFIL gère les grands enjeux. Il se réunit normalement deux fois par an. Il interroge le décideur, le conseil municipal, sur le fonctionnement de l'ALSH, son coût, la répartition des charges notamment pour les parents, les stratégies choisies par exemple pour le choix du prestataire de restauration et lui fait des propositions. Il s'intéresse aux projets, en premier le PEDT et le PM, mais aussi aux projets pédagogiques pour apporter des améliorations, de nouvelles possibilités, des solutions, les enrichir et leur permettre d'être menés à bien au service des enfants.

Pendant la présence de la directrice, Marie-Eve RISSE, chaque lundi, sauf contraintes particulières, une réunion directrice – maire permet de faire le point, sur les situations problèmes, les enjeux, les demandes, les évolutions souhaitables, les ajustements. Tout ce qui

relève du fonctionnement général dans le cadre des missions fixées par le conseil municipal et les engagements pris (PEDT, PM...) sont traitées et décidées lors de ces rencontres ou tout autre au besoin.

Depuis l'absence de Marie-Eve, une animatrice rencontre quasi quotidiennement le maire sauf dans mes périodes d'absence ou de convalescence où l'animatrice rencontre la secrétaire de mairie. Objectif : faire remonter tout dysfonctionnement, toute inquiétude, toute demande et pouvoir y apporter rapidement une solution.

La communication téléphonique entre les personnels de l'ALSH et le maire est simple et rapide.

Chaque mardi l'équipe d'animation se réunit avec le maire sur des thématiques successives : les temps d'accueil du matin et du soir, la pause méridienne, les TAP. Objectif : gérer les temps concernés, préparer, évaluer, ajuster, décider de la suite dans le cadre imparti.

L'équipe du mercredi se réunit à la suite pour préparer les mercredis.

Chaque période, une de ces réunions concerne l'équipe Pôle Enfance en totalité, c'est-à-dire les animatrices, les ATSEM, les personnels de restauration et les personnels d'entretien.

**Modalités de fonctionnement** : confer ci-dessus

- Champ d'actions (ex : concertation, prise de décisions, évaluation, etc.) :
- Fréquence des réunions (au minimum annuelle) :
- Dates des réunions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
- Existence de groupes de travail issus de la structure de pilotage :

Oui  Non

Si oui, préciser les thématiques :

## ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEdT

### Cochez les thématiques concernées et citez des exemples :

- Sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté : apprendre à bien vivre ensemble, à coopérer sont les lignes directrices permanentes. Elles s'exercent au quotidien dans les débats, l'expression de ses envies et l'écoute de celles des autres, le choix... Elle s'exerceront aussi institutionnellement dans le cadre d'un conseil d'enfants.
- Accès aux activités culturelles, artistiques, scientifiques : lire et faire lire, jouer et faire jouer, rechercher des informations, les mettre en forme et les donner à lire ; créer et exposer, créer et montrer, créer et participer à une fête avec l'école ; observer, faire des hypothèses, concevoir, tester, essayer, recommencer, réussir, comprendre, montrer, expliquer...
- Découverte d'activités physiques et sportives : outre les jeux sportifs « traditionnels », la prestation de l'animatrice BE Sports permet de découvrir d'autres sports, d'autres matériels.
- Autres thématiques (précisez) : les publications sur le net constituent un sujet actuellement en réflexion qui pourra déboucher sur une production dont la forme reste à définir. Une expérimentation très intéressante a été faite avec un site dédié et contrôlé, à l'usage exclusif des parents.

### ➤ Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?

Oui et  Non : certains projets sont à l'initiative d'animateurs ou à la demande de la commune par exemple ; d'autres sont issus des propositions faites par les enfants. Dans d'autres situations (pause méridienne, TAP) les enfants ont le choix entre plusieurs propositions.

Si oui, précisez les modalités : conférer ci-dessus

### ➤ Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?

Oui  Non sur certains temps précis (matin, une partie du soir, une partie de la pause méridienne, jamais les TAP sauf probablement pour les PS à la rentrée 2024)

Si oui, quelle organisation proposez-vous pour ces enfants ? Lecture libre, dessin, discussion à quelques-uns (unes...), voire sieste.

Les familles sont-elles informées de ces modalités ? Oui, toujours.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

Oui et  Non

Si oui, précisez les modalités :

Pour le moment le projet d'école, en cours de rédaction, qui a fait l'objet d'une enquête auprès des élèves, ne s'occupe que du temps scolaire. Mais le matériel extérieur partagé, les espaces communs occupés successivement nécessitent des règles claires qu'il faut discuter en fonction des objectifs de chacun. Ces règles peuvent être communes, partiellement communes ou différentes. Elles sont étroitement attachées aux temps d'activité (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Si non, précisez les freins et les tentatives d'articulation :

Travailler ces règles nécessitent de se rencontrer. L'équipe enseignante n'a pas de temps institutionnel dédié pour cela alors même que dans le projet d'école la demande de recherche de convergences est bien exprimée.

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Le rythme de la journée des enfants de moins de six ans est différent de celui des plus grands. Il sera encore affiné pour les PS, notamment en début d'année (repas de midi le plus tôt possible, sieste tout de suite après, levé échelonné pouvant dépasser le début des TAP...).

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

L'équipe Pôle Enfance est attentive à cette prise en charge, sans pour le moment d'AESH pour un enfant en situation de handicap, malgré les demandes reconnues pour la pause méridienne.

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

Les formations viennent des demandes individuelles qui sont en général acceptées si elles concernent les missions de l'agent. Elles proviennent de l'équipe sur des projets particuliers, par exemple la gestion des déchets, ou sont des propositions municipales pour les besoins du service (sécurité...).

## COMMUNICATION

---

**Communiquez-vous le PEdT aux familles**

Oui  Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Téléchargeable sur le portail familles avec information à tous.

**Communiquez-vous le projet éducatif aux familles**

Oui  Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Idem

## EVALUATION DU PROJET

---

➤ **Quelle démarche souhaitez-vous mettre en place pour l'évaluation du PEdT ?**

- Une démarche impliquant mieux les enfants sur des temps réguliers. Le conseil d'enfants devrait le permettre.
- Une démarche impliquant mieux les parents, dans un souci d'être plus performant dans la mise en valeur des activités pédagogiques proposées et des compétences des animatrices

➤ **Quels objectifs souhaitez-vous prioriser pour chaque année du PEdT ?**

- Apprendre à bien vivre ensemble, en liaison étroite avec l'école
- Apprendre à agir ensemble
- Apprendre à choisir en toute connaissance de cause et responsabilité

➤ **Quels acteurs prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?**

les enseignant·e·s

les animateur·rice·s

les personnels techniques

les enfants

les ATSEM

les intervenant·e·s extérieur·e·s

les familles

les élu·e·s

**Date de dépôt du projet : 03/05/2024**

## Annexe 1 : Tableau des différents projets

	Le projet politique	Le projet éducatif	Le projet pédagogique	Le règlement intérieur
Responsable?	Elus	Elus	Directeur ACM	Directeur ACM
Qui l'élabore? L'émetteur	Elus (Les responsables de services, de pôles doivent être sollicités pour le diagnostic)	L'organisateur (prestataire de délégation de service) - Responsable de services avec les élus. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service. Chaque accueil collectif de mineurs, ayant des caractéristiques spécifiques, doit avoir son propre projet pédagogique, même au sein d'un même organisateur.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service.
A qui est-il diffusé? Le récepteur	Citoyens, DGS, responsables de service et ses équipes, partenaires institutionnels (SDJES, Conseil Départemental, Education Nationale) et partenaires associatifs	Equipe pédagogique, aux familles participantes, aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale), partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...).	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...), élus.	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...), élus.
Qu'est-ce que c'est?	Orientations politiques la feuille de route.	Déclinaison du projet politique. Précise les intentions de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatif.	Déclinaison du projet éducatif. Précise les intentions de l'équipe éducative.	Précise le fonctionnement, les modalités d'inscription et de paiement, notamment. Il est une annexe du projet pédagogique. (donc fourni avec ce projet)
Types d'objectifs?		Orientations générales. Un peu plus détaillé que le projet politique.	Objectifs opérationnels	NON
Contenu?	Grands axes sur les besoins du territoire.	Décrit les intentions éducatives. Définit les moyens humains, financiers et les équipements. Prend en compte des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de tous les enfants. Prise en compte du bien être de l'équipe éducative et technique et mis en valeur de leur travail. Il peut y avoir deux documents un support de travail exhaustif pour l'équipe et un simplifié et adapté aux parents. Le principe à retenir est de faire la distinction entre les éléments dont la responsabilité incombe à l'organisateur pour le projet éducatif et ceux qui appartiennent à celles du directeur du projet pédagogiques.	Il est la concrétisation du projet éducatif. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.  Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidiennes. Il prévoit les conditions d'accueils de tous les enfants porteurs de handicaps on non.	Précise: - le fonctionnement général: les horaires d'ouverture, les périodes d'ouverture et de fermeture, les capacités d'accueils, l'organisation des repas, le transport. - Les modalités d'inscription: les documents obligatoires, les autorisations demandées. - Les modalités de paiement: tarifs, facturation, annulation... - Les informations liées à la santé et aux responsabilités. - La gestion des vêtements et objets de valeurs. - la discipline et les sanctions.
Durée?	Durée du mandat	Durée du mandat (date de création, de mise à jour)	Projet pédagogique périscolaire (mercredi et autres jours matin, midi, soir): annuel. Projet pédagogique extrascolaire: un adapté par période de vacances, et par séjours organisés. Il n'est pas figé, il peut évoluer tout au long de la période et peut être enrichi par les équipes.	Durée variable, à modifier suivant les changements tarifaires, d'accueils,...
A passer en conseil municipal – intercommunal?	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Non pas nécessaire. Mais info importante à passer à l'organisateur.	Oui obligatoire car différents aspects juridiques abordés (droits et obligations des familles et des enfants), ainsi que les tarifs qui doivent être délibérés.

Ce document a été réalisé par un groupe de travail initié par le réseau des ACM63, suite à une proposition d'un de ses membres. Vous pouvez retrouver l'intégralité des travaux réalisés par ce groupe sur la plateforme du réseau des ACM ou en contactant: emmanuel.bettarel@lesfrancas.net.

Préconisation: les familles signent le RI pour prendre connaissance des conditions de fonctionnement.

## Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

(source: "Dossier de présentation du Projet Éducatif Territorial 2020-2023" de la Manche)

Membres	Fréquence de participation			
	Toujours	Ponctuellement	Exceptionnellement	NC
Elu·e·s	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Référent·e PEDT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe enseignante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'organisateur de l'ACM du mercredi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe d'animation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des associations culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des associations sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s d'autres associations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil municipal des enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspecteur·rice de l'Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDJES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*N C : non concerné

**N'oubliez pas de transmettre le compte-rendu à tous les membres, présents ou pas.**

## Annexe 3 : Glossaire

OTS	Organisation du Temps Scolaire
PEdT	Projet Educatif de Territoire
Tiers-lieux	Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
PEAC	Parcours éducation artistique et culturel
CTG	Contrat territorial global